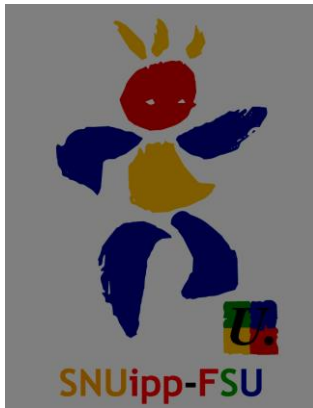




Déclaration préalable des élus du SNUipp-FSU

lue à chaque instance

CAPD 6 septembre 2018

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Lors d'un groupe de travail réuni le 25 mai dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales son projet portant sur l'évolution des instances dans lesquelles siègent les représentants des personnels (CAP, CCP). Sous couvert de simplification d'un fonctionnement jugé trop lourd, le projet recouvre en fait une véritable remise en cause du paritarisme et du rôle des représentants des personnels.

L'une des pistes envisagées porte sur la suppression de toute compétence des CAP en termes de mobilité, de mutation et de changement de position statutaire (détachement, disponibilité, intégration/réintégration, démission). Autre élément du projet, la CAP ne serait plus consultée sur l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, mais sur les seuls critères collectifs d'inscription sur la liste ou le tableau.

Les représentants en CAP seraient simplement destinataires des listes des opérations réalisées et des agents retenus. Toutes les mesures collectives ou individuelles favorables (titularisation, acceptation de la démission, temps partiels, règles du mouvement...) échapperaient à la compétence de la CAP qui se transformerait en une instance de recours pour les décisions défavorables aux agents.

Le projet gouvernemental représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. Dans l'éducation nationale et dans le premier degré notamment, les élus du personnel font un important travail de vérification des données individuelles, des barèmes utilisés pour le mouvement, les promotions, faisant corriger des erreurs ou injustices.

Ils sont, nous sommes, par ailleurs - et vous le reconnaissez chaque fois que vous louez la qualité de nos échanges et le travail mené avec vos services- des experts des règles en vigueur, connaissant très bien la réalité du terrain, les cas individuels et sommes un support précieux pour permettre à l'administration de prendre des décisions équitables et respectueuses des personnels. D'autre part notre présence et notre action dans les CAP nous permettent de rendre compte du fonctionnement de ces instances et d'y faire valoir la transparence et l'équité qui sont pour le SNUipp-FSU des valeurs fondamentales.

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU affirme sa totale opposition et demande au gouvernement de renoncer au texte proposé.

Cette déclaration sera renouvelée à chacune de nos interventions et sera assortie comme nous le faisons toujours d'une autre déclaration, plus contextualisée, lors de nos prochains rendez-vous paritaires.